

# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE

---



Séance du 29 mars 2022

**Présidence M. Jean-Michel Rey, président**

**En ce premier conseil de l'année, le président souhaite une cordiale bienvenue, se réjouit de vivre cette soirée et salue :**

Monsieur le syndic,  
Madame et Messieurs les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Monsieur Chollet, notre boursier et le public.

Nous retrouvons la configuration de salle originel et s'il n'y a plus de mesures sanitaires particulières, la pandémie reste présente et chacun est responsable de se protéger et de prendre soin de son voisin. Pour les interventions, le micro sera amené par une scrutatrice.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Galibourg Gabriel  
Mérier François  
Scheidegger Julia  
Scheidegger Pierre-André  
Trarieux Christian  
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

**44 membres présents  
6 membres excusés**

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 26  
Le nombre de conseillers présents est de 44  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 43  
Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

**Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h05.



Nous avons reçu un message de Mme Troska, qui souhaitait vivement remercier les bénévoles qui ont œuvré à la patinoire cet hiver et les coachs de l'équipe de hockey, pour leur investissement auprès de notre communauté et de nos enfants.

Il n'y a pas d'autre information, ni communication pour le bureau. Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

- **Information de la Municipalité** (sans discussion, ni vote)

### **M. Ménard, syndic**

Le syndic salue l'assistance pour cette première séance de l'année, ainsi que le public parmi lequel assistent un représentant du parti « Pirates » et notre future conseillère communale.

### Elections

Le taux de participation des dernières élections s'est élevé à moins de 30%, ce qui pour moi est un souci.

### Ecole du Bix

Le projet du Bix, à Le Muids, a été débloqué à la suite de la levée des oppositions par le Tribunal Fédéral. Les personnes qui font ces oppositions ont joué la montre, mais malheureusement avec des conséquences. Maintenant avec ce qui se passe notamment dans l'est de l'Europe, la situation est la suivante : le projet devait démarrer il y a plus de 4 ans et aujourd'hui les prix de la construction explosent et nous devons nous attendre à des hausses substantielles du coût du projet. En tant que responsable du dicastère des finances auprès de l'AISGE, je vais contrôler au mieux les dépenses. Mais il est évident que les appels d'offres faites il y a plus de 4 ans devront être refaites, aux conditions 2022.

Finalement, nous avons un projet qui va se réaliser. Les études faites par l'AISGE montrent qu'avant la construction, le collège du Bix est déjà rempli. Chaque année, nous avons besoin d'une classe de plus. Personnellement, je trouve que dans une région des plus favorisée au monde, devoir mettre des enfants dans des containers, est relativement dramatique. Le concept, que nous avons, de l'école du Vallon et de l'école J.-J. Rousseau donne moins de pression, puisque les enfants après la 4P descendront au Bix. La première étape concerne 14 classes, la seconde c'est 10 classes supplémentaires.

### Sécurité informatique

Je remercie sincèrement M. Gérald Chollet et M. Christian Briacca, qui, même si nous avons toujours bien fait attention, ont élevé de plusieurs niveaux, le niveau de sécurité.

L'audit de Cybersafe est terminé. Il reste 2-3 éléments à remplir. L'entreposage des données chez Officloud. Certains peuvent penser que Officloud, ce n'est pas une sécurité. Mais les hackers ne rentrent pas par ce biais, mais par les utilisateurs des réseaux.

Aujourd'hui, une charte informatique a été envoyée à tous les utilisateurs, à savoir l'ensemble du personnel, les 5 conseillers municipaux et la secrétaire du conseil communal, qui devront la signer. Le temps où les gens arrivaient avec leur propre ordinateur et avaient accès au réseau de la commune est révolu. Aujourd'hui le mot de passe pour l'administration, qui était largement diffusé, a été changé et seules les personnes ayant une fonction officielle auront accès à ce réseau. Les autres visiteurs auront accès à un autre réseau.

L'autre élément, pour avoir accès aux fonctions étendues qui sont en train de se mettre en place, consiste en une double authentification, avec message sur le téléphone portable, tout comme cela se fait pour les comptes bancaires.

Comme le dit notre boursier, cela n'empêche pas qu'un jour la commune puisse être hackée. Nous avons des procédures prévues en cas de crise, qui nous permettraient de reformater toutes nos infrastructures en quelques jours.

Nous avons tous nos ordinateurs portables, sur lesquels nous ne pouvons pas rajouter de logiciels sans autorisation.

Voilà ce qui a été fait pour la sécurisation informatique de la commune. Nous ne sommes pas une grande commune, mais ce que nous avons fait n'est pas si mal.

### Prochains préavis pour le conseil de juin

- Comptes et gestion 2021
- Réfection du Vallon, qui a une trentaine d'années, afin de s'assurer que les normes soient à jour.
- Panneaux photovoltaïques. Comme l'a dit M. Parmelin, il existe un risque de pénurie d'électricité et les prix ont pris l'ascenseur. A St-Cergue nous avons l'avantage d'être en altitude et donc avec moins de nuages et plus d'UV. Par exemple, le bâtiment du Vallon, qui est considéré à forte consommation, pourrait présenter une diminution des coûts avec l'installation de panneaux. Ceux-ci pourraient également produire de l'énergie pour la recharge des voitures électriques.
- Sécurisation de la falaise de la déchèterie.
- Règlement de l'eau, qui a été accepté par le Canton.
- Parking Jean-Jacques Rousseau.
- Trottoir et aménagement routier de La Cure, sous condition de la réception des soumissions et de l'approbation de la DGML (Direction Générale du Matériel et de la Logistique). Mais nous sommes sur la bonne voie.
- Vidéo-surveillance sur le Vallon. Il y a beaucoup de d'incivilités qui ont lieu le soir. L'objectif étant de les diminuer, comme cela a été le cas à Genolier, depuis l'installation de caméras de surveillance autour des bâtiments scolaires.

Le président remercie M. Ménard pour ces informations et précise qu'il faudra nommer 3 commissions ad hoc pour les préavis sur les panneaux photovoltaïques, le règlement de l'eau et les caméras de surveillance. Ceci se fera en fin de conseil et à l'avenir le point « nomination de commissions ad hoc » sera systématique prévu à l'ordre du jour.

Le président passe la parole à Mme Valérie Legrand-Germanier.

### **Mme Legrand-Germanier, municipale**

Mme Legrand-Germanier salue l'assistance et précise qu'elle parlera en son nom et en celui de sa collègue Mme Carole Morina, absente ce soir.

### Saison d'hiver

Nous avons bouclé la saison de ski alpin, de ski de fonds et la patinoire. Nous ne disposons pas encore des chiffres d'exploitation. Ceux-ci nous seront, probablement, présentés en juin. Globalement, nous avons le sentiment que tout s'est bien passé. Nous avons eu la chance d'avoir passablement de neige et beaucoup de froid ensuite. Un très bon pisteur qui fait des miracles : avec une fine couche de neige, il arrivait à damer l'ensemble des pistes. Nous sommes heureux d'avoir pu ouvrir le plus longtemps possible et nous nous sommes battus pour que les pistes de ski alpin puissent rester ouvertes jusqu'à un dernier week-end.

La fréquentation semble assez bonne sur une partie de la saison.

La patinoire a également été bien fréquentée. Des super équipes de hockey qui se sont amusées tout l'hiver. La patinoire développe également des animations, notamment musicales. Ceci est rendu possible grâce à une sacrée équipe de bénévoles qui sont extrêmement engagés durant la semaine et tous les week-ends, pour faire la glace, pour donner et nettoyer les patins, etc. C'est une belle équipe qui bosse autour de cette patinoire et qui mérite tous nos remerciements.

Une grande manifestation qui va arriver prochainement c'est le « Duel Intercommunal – COOP Suisse bouge ». C'est un appel à toute la population visant à une mobilisation sur un week-end entier. Cet événement se déroulera sur l'entier du territoire. Nous sommes plus de 200 communes à participer. Le but, avec le soutien des sponsors et de l'institution organisatrice, est de mettre sur pied, avec les sociétés locales, tout une série d'animations pour faire bouger la population : l'activité physique étant bonne pour tout le monde et faisant du bien et du lien dans la communauté. Les sociétés locales se sont annoncées et un comité a été mis en place, les travaux avancent bien et nous allons essayer de bien communiquer pour toucher le plus

grand nombre d'habitants/es, afin qu'un maximum de personnes vienne faire quelque chose et fasse augmenter le compteur de minutes d'activités pour notre commune.

#### Week-end de Pâques

Nous aurons ici au Vallon, le vendredi soir du week-end de Pâques, un concert organisé par le groupe de M. Laurent Mathez. Il y aura un bar avec de quoi se restaurer.

Nous sommes encore en discussion au sujet des animations durant le week-end pour les enfants.

#### Journée des associations, clubs et sociétés locales

Ces prochains jours, nous allons contacter les associations, clubs et sociétés locales en vue de la journée de présentation qui aura lieu le samedi 11 juin. L'édition précédente de septembre dernier avait rencontré un grand succès. Le but de cette journée est de faire connaître aux habitants les activités régulières pour adultes, enfants et personnes âgées que l'on peut pratiquer à St-Cergue.

#### St-Cergue solidaire

Quand on voit toutes les infrastructures que nous avons et tout ce que l'on peut faire, nous nous rendons compte que nous avons beaucoup de chance d'habiter ici.

Ce mot pour exprimer ma reconnaissance pour la solidarité dont ont fait preuve les habitants de St-Cergue et environs lors de la semaine du 10 au 16 mars, lors de la collecte pour amener du matériel et des denrées d'urgence, à la frontière romano-moldave. Cette opération a très bien marché et nous avons récolté 13 m3 qui ont été emmené en deux fois, dans un camion avec deux remorques et la 2<sup>e</sup> fois avec une camionnette et une remorque.

Ces denrées ont pu partir et je tenais à remercier tous celles et ceux de notre village qui se sont mobilisés pour apporter tous ces dons et ce matériel.

Cette expérience, comme tout ce que nous arrivons à organiser (Suisse bouge, la patinoire, les concerts, toutes ces manifestations, etc.) vise à un seul but : faire en sorte que l'on se sente bien ici, que l'on se sente faire partie d'un collectif, que l'on soit attaché à ce village, parce que ce village a une vie.

C'est ce que nous nous employons à faire de cent façons différentes et je suis très contente de développer cet esprit villageois.

#### Rétro-moto internationale

La prochaine édition de la Rétro-moto Internationale aura lieu le samedi 18 juin.

#### Vide-greniers

Le vide-greniers aura lieu le dimanche 26 juin.

#### Nettoyage des pistes

Nous sommes en train d'organiser, avant le retour du bétail, le nettoyage des pâturages.

Il y aura encore la mi-été, le 1<sup>er</sup> Août, la Désalpe, etc. Nous aurons de quoi s'occuper les week-ends à St-Cergue.

Le président remercie Mme Legrand-Germanier et passe la parole à M. Dominique Gafner.

#### **M. Gafner, municipal**

M. Gafner salue l'assistance.

#### APEC

Je vous avais informé que les communes membres avaient reçu un courrier qui les prévenait que toutes nouvelles constructions, de plus de 15 EH (équivalent habitants), feraient l'objet d'une opposition de la part de l'APEC. Comme vous avez peut-être pu le lire dans la presse, le Canton a demandé à l'APEC de retirer ce moratoire pour des raisons d'équité envers les autres communes qui ne subissent pas cette pression. Ce n'est donc plus d'actualité.

Nous avons tous reçu un courrier à la maison, mais malgré cela, il y a encore passablement de déchets qui sont mis dans les WC et qui n'ont pas à être jetés par ce biais-là. Nous avons eu des problèmes à l'APEC avec des grillages bouchés et des pompes en mauvais état du fait du déversement de certains produits. Pour exemple, j'ai pu me rendre dernièrement dans une cuisine de restaurant et assister à la préparation d'un repas. Nous avons pu constater qu'il n'y avait pas de bac de décantation pour ses eaux et tout ce qui est « huile ou autre » ne doit pas partir dans l'évier. A la déchèterie, il y a des lieux affichés pour récupérer ces huiles.

Il était nécessaire de vous redonner ces informations qui sont importantes pour l'épuration des eaux. Nous avons retrouvé à l'APEC des boules de graisse qui sont très difficiles à évacuer et à traiter.

#### Chauffage à distance

Pour la rénovation du CAD, le chantier arrive à bout touchant. Tous les travaux sont terminés, il ne reste que la cosmétique avec les peintures et finitions. Tout s'est bien passé, il n'y a pas eu d'anicroches, les entreprises ont bien travaillé, il n'y a pas eu de retard et les coûts sont maîtrisés.

**Présentation par M. Gafner de plusieurs photographies montrant les différentes chaudières avec les évacuations des cendres et des départs de chauffage pour les différents bâtiments et du réseau primaire pour le village.**

L'avantage de ce nouveau CAD, c'est que toutes les consommations peuvent être vues sur l'ordinateur, ainsi que les températures aller-retour de chaque sous-station. Il y a encore un gros travail à faire sur l'équilibrage des bâtiments et dans le secteur privé des installations. Notre réseau a été rééquilibré et mis au point, mais maintenant nous avons un grand travail pour améliorer le rendement de l'installation.

Il est possible que nous organisions une journée portes ouvertes pour voir cette installation.

Le président remercie M. Gafner et passe la parole à M. Laurent Mathez.

#### **M. Mathez, municipal**

M. Mathez salue l'assistance.

#### Parking de La Givrine

Nous avons eu la première utilisation cet hiver, sur la 1<sup>ère</sup> partie goudronnée, qui s'est relativement bien déroulée. Nous constatons que nous avons un gros souci avec la signalisation. Il y a eu passablement de confusions en ce qui concerne le train et les départs de balades. Nous allons travailler, avec les acteurs qui sont autour de La Givrine pour améliorer cela, ce qui était d'ailleurs prévu dans le cadre du préavis et ainsi nous aurons quelque chose de bien pour l'hiver prochain.

#### Routes

Vous avez pu remarquer que nous avons beaucoup de nids de poule. Nous avons fait la tournée de nos routes et les réparations devraient se faire début mai.

#### Centre du Vallon

Pour compléter ce que disait notre syndic, le centre du Vallon est un grand consommateur en électricité et nous ne bénéficions plus des tarifs avantageux qui nous avions à l'époque. Pour un tel bâtiment, nous payions autour des 6 ct/KW et maintenant nous sommes autour des 26 ct/KW. Cet élément, qui augmente le coût de l'énergie de presque 5x, n'était pas connu quand nous avons constitué le budget l'année dernière.

La municipalité est en train de travailler pour démonter toutes ces ampoules, style néon, et les remplacer par des leds, ce qui représente env. 600 ampoules. Cela nous permettrait de réduire d'une grande part le chauffage du bâtiment fonctionnant aux plaquettes et faire baisser cette grande consommation et nous faire entrer dans la catégorie des consommateurs normaux.

Nous étudions également la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit du Vallon, avec peut-être un préavis au mois de juin.

M. Mathez en a fini avec ses communications et passe la parole à M. Gérald Chollet.

### **M. Chollet, boursier**

M. Chollet salue l'assistance et fait une présentation sur les déchets avec différentes slides explicatives.

#### Déchèterie

Nous nous sommes vus il y a 2 ans pour parler des déchets, entretemps nous avons eu beaucoup de péripéties, dont la Covid.

Nous avons dû mettre en place passablement de choses à la déchèterie en raison de la Covid, come un plan de protection qui a été approuvé par l'Etat Major Cantonal, ce qui a engendré une limitation importante des flux au travers de la déchèterie, avec un nombre de véhicules restreints et renforcement du personnel pour contrôler, surveiller, mettre en place les systèmes de circulation pour accéder aux lieux, faire respecter les normes sanitaires.

Nous avons constaté une nette amélioration de l'ordre et la propreté sur le site, avec de la place pour pouvoir bouger et décharger de son véhicule.

Nous avons mis l'informatique dans le bureau du gardien de la déchèterie, afin qu'il puisse commander des transports ou envoyer des emails aux transporteurs et recycleurs lors de problèmes. Le tout transitant par le responsable de la voirie M. Arnaud André et le chef de service technique M. Guillaume Obez.

Dans la campagne d'information du préavis voté au mois décembre, nous avons fait une nouvelle brochure que toute la population a reçue. Elle mentionne toutes les catégories de déchets avec des numéros qui correspondent à des secteurs. Au milieu de la brochure, il y a un plan de la déchèterie qui reprend les secteurs où sont mettre les déchets. Sur le restant des pages, chaque secteur est repris avec les explications de ce qui peut ou ne peut pas être repris et/ou autorisé. Le tout avec des logos qui ont amusé les enfants et les ont motivés à encourager leurs parents à recycler.

La signalétique sur place est sous forme d'importants panneaux qui expliquent la même chose, accepté ou refusé par catégorie de type de déchets. Les panneaux à l'entrée de la déchèterie ont un QR-code qui relie automatiquement avec les pages de la déchèterie et toutes les informations nécessaires.

Avec la brochure, il a été remis à l'ensemble des habitants un grand sac favorisant le tri et celui-ci rencontre un vif succès, il n'est pas rare de le voir à la Coop à Signy : une publicité pour St-Cergue. Si on ne peut pas y mettre toutes les catégories de déchets, mais il a l'avantage de tenir debout et va très bien pour le papier, les bouteilles, etc.

#### Budget et comptes 2021

Le budget qui devait finir en charge avec CHF 412'000.- et avec CHF 403'000.- en revenus. Finalement en charge passe à CHF 433'000.- et à l'identique en revenus. Il est à l'équilibre à 100%. Le but recherché est que les 2 premiers soient couverts à 100%. Avec les CHF 433'000.- de charge, nous avons fait une affectation à réserve de CHF 40'000.-, ce qui signifie que nous avons obtenu un excédent de revenus sur la gestion 2021. Cet excédent de revenus a été mis en fonds de réserve affectée, et ne peut être dépensé pour autre chose que des déchets et sera, entre autres, utilisé pour amortir le préavis de signalétique voté en décembre dernier.

Dans la valorisation des déchets, nous avons pu renégocier certains tarifs qui ont permis d'obtenir des revenus supérieurs. Ce qui est intéressant au niveau des comptes.

#### **Présentation d'un graphique sur l'évolution des ordures ménagères et recyclables depuis 2016 et montrant la courbe des déchets valorisables en tonnes et des incinérables (sacs blancs) et la courbe de la population.**

On rajoute à fin décembre 200 habitants qui correspondent aux résidences secondaires. Sur la base de chiffres, nous avons fait le calcul et sommes arrivés à un taux de recyclage de 66%, alors qu'il était à 70,24% l'année précédente. Il est donc important de continuer de trier les déchets. Le côté positif est que lorsque nous avons des déchets incinérables en augmentation, nous touchons une rétrocession à la tonne de la Sadec et indirectement cela augmente nos revenus. Nous restons dans un taux de recyclage supérieur à la moyenne cantonale.

### **Présentation d'un graphique montrant l'évolution des charges et revenus, avec la différence des CHF 40'000.- qui ont été affectés à réserve.**

Il faut savoir qu'on va travailler à moyen terme, de 4 à 5 ans, pour réanalyser le prix de la taxe forfaitaire qui est de CHF 98.- (hors taxes) par habitant. On peut voir que nous avons des excédents de charges et d'un coup un excédent de revenus. A un moment donné, il faudra lisser et peut-être redescendre un peu la taxe ou dans le cas contraire, l'adapter et la remonter. Mais pour l'instant, nous sommes plutôt à la maintenir ou à la redescendre.

### **Présentation d'un graphique sur la répartition des tonnages.**

On peut voir que la plus grande part concerne les incinérables, ensuite le papier et le carton, où nous avons eu une tendance inversée, puisqu'à un moment on payait pour les éliminer et maintenant nous touchons CHF 90.-/ par tonne. Nous touchons également de l'argent pour le verre. Les inertes, en théorie, ne devraient plus faire partie des déchets à récupérer en déchèterie. Il y a des directives en préparation au niveau du Canton qui devraient sortir prochainement. Ces « inertes » ne devraient plus être à charge de la collectivité, s'agissant de déchets de chantiers pour la plupart.

### Conclusions

- Augmentation de la population de 81 personnes
- Chaque habitant génère 373,09 kg de déchets par an. La moyenne vaudoise étant de 453,9 kg/an. Nous recyclons à 66 %, moyenne cantonale 64 %.
- Baisse du recyclage, mais également du tonnage des déchets par habitant, moins 22 kg/habitant par an, effet Covid ?
- Respect de la loi sur les domaines autofinancés, avec une couverture à 100% des dicastères 450 (ordures ménagères) et 451 (recyclables). Nous avons même pu prendre le 452 à un faible de taux, et enfin l'affectation à réserve avec les CHF 40'000.- qui pourront amortir la signalétique.

Je ne peux que toutes et tous vous féliciter pour votre soutien et votre apport pour ces très bons résultats pour St-Cergue, tant au niveau du district que du canton.

Le président constate que ce sont peut-être les 81 nouveaux habitants qui ont fait baisser notre taux à 66%, et qu'il vaudrait la peine de faire une séance d'information. Il remercie M. Chollet pour sa présentation très complète, ouvre la discussion et passe la parole à M. Didier Beux.

### **M. Beux**

Dans les nouveaux habitants, est-ce que l'on compte les adolescents qui sont devenus adultes et pour lesquels la taxe est également perçue ?

### **M. Chollet, boursier**

Notre règlement est clair, toute personne atteignant l'âge de 18 est soumise à la taxe. Dans nos calculs, nous prenons la population dans son intégrité, y compris les enfants non soumis à la taxe (fin décembre 2753 h) et les 200 des résidences secondaires.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie M. Chollet et clôt la discussion.

### **Point n° 3 de l'ordre du jour**

**Réponse de la Municipalité au postulat no 02/2021**, lui demandant d'éditer une directive transitoire adjointe au « Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions » afin d'augmenter les plantations et verdure autour des constructions dans le village. **Sans discussion, uniquement vote.**

### **Point n° 3 de l'ordre du jour**

**Vote suite à la réponse de la Municipalité au postulat 2/2021, lui demandant d'éditer une directive transitoire adjointe au « Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions » afin d'augmenter les plantations et verdure autour des constructions dans le village.**

Le président rappelle qu'une réponse a été donnée par la municipalité, qu'un rapport a été rédigé par la commission d'urbanisme qui ne souhaitait pas donner de suite à cette question. Ce vote ne va pas donner lieu à une discussion, que cette réponse soit acceptée ou pas par le conseil, cela ne changera rien, mais donnera une indication à la municipalité pour savoir si le conseil est d'accord avec elle ou pas.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**de prendre acte** de la réponse de la Municipalité au postulat no 02/2021

- |                  |              |                     |
|------------------|--------------|---------------------|
| ▪ <b>Accepté</b> | <b>par :</b> | <b>18 voix pour</b> |
|                  |              | 13 voix contre      |
|                  |              | 12 abstentions      |

### **Point n° 4 de l'ordre du jour**

**Vote suite à la réponse de la Municipalité au postulat 01/2021, lui demandant de prévoir la création d'une ressourcerie dans le périmètre de la déchèterie de St-Cergue.**

Le président rappelle qu'une commission ad hoc avait été nommé et avait rédigé un rapport. Celui-ci stipulait qu'elle n'était pas satisfaite de la réponse et demandait le refus de cette réponse.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**de prendre acte** de la réponse de la Municipalité au postulat no 01/2021

- |                 |              |                       |
|-----------------|--------------|-----------------------|
| ▪ <b>Refusé</b> | <b>par :</b> | 9 voix pour           |
|                 |              | <b>18 voix contre</b> |
|                 |              | 16 abstentions        |

### **Point n° 5 de l'ordre du jour**

**Préavis N° 01/2022** – demande de crédit de CHF 187'000 pour la mise en place d'horodateurs sur le territoire de la commune de St-Cergue.

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

#### **M. Mathez, municipal**

Le point no 1 de ce préavis de mise en place d'horodateurs est la couverture du coût de nos parkings. Aujourd'hui nos parkings coûtent, par année, environ CHF 200'000 pour leur entretien (réfection des trous, déneigement, éclairage, etc.) et est supporté à 100% par l'ensemble des habitants de St-Cergue. Notre objectif est que les personnes venant à St-Cergue et les utilisateurs des parkings paient, tout comme cela se fait dans toutes les villes. Le préavis étant passablement détaillé, je reste à votre disposition pour toutes les questions que vous pourriez avoir.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à M. Pierre Martin.

### **M. Martin, commission des finances**

La CoFin souhaite préciser qu'elle ne s'est pas prononcée sur les directives qui régissent les tarifs, mais uniquement sur l'achat des horodateurs qui seraient placés sur les parkings. Ce qui est également de débat de ce soir. Nous tenons aussi à préciser, et comme vient de le dire M. Mathez, que les parkings sont actuellement entièrement à charge des citoyens de St-Cergue et qu'il nous paraît normal qu'ils se financent tout seuls.

Dès lors et en conséquence, nous soutenons ledit préavis et vous recommandons de l'accepter tel que présenté.

Le président remercie M. Martin, ouvre la discussion en précisant qu'il ne sera pas discuté du règlement sur le stationnement qui a été adopté par le conseil communal le 30 octobre 2017, ni de la directive sur le stationnement qui n'est pas encore validée. Il passe la parole à M. Jérôme Dürr.

### **M. Dürr**

Après avoir étudié ce projet, j'aurais préféré qu'il soit présenté en deux parties distinctes. Il y a d'une part le parking de La Givrine, construit pour sécuriser le col et je me réjouis qu'il soit pleinement opérationnel. Je trouve tout-à-fait normal que ce parking soit payant puisqu'il est emprunté par les touristes et il est hors de question de le contester.

En ce qui concerne la partie du village, cela me dérange beaucoup plus. Plusieurs raisons font que j'aurais préféré que ce soit séparé. Comme l'a dit notre municipal, ce sont les habitants qui financent ces parkings. Je trouve injuste de les faire payer, alors qu'on les paye depuis de nombreuses années. Par exemple pour le parking d'Arzier, il est utilisé par les habitants du quartier de Pelesses et leurs visites quand ils n'arrivent pas à monter les routes enneigées pour rejoindre leur domicile. Il faudrait donc prendre un ticket et payer comme un touriste de passage.

En ce qui concerne les 90 min. qui sont gratuites dans le village, concrètement, comment cela va-t-il se passer. Si je vais au village faire des achats, je croise quelqu'un, je m'attarde un peu, j'en ai pour une heure, que dois-je faire ? Dois-je valider mon stationnement auprès de l'horodateur ? En général, quand il y a un temps qui est gratuit, il y a des barrières et c'est le temps sur le ticket qui fait foi. Comment faire avec un parking ouvert et sans barrière ?

Par rapport à l'engagement d'un ASP, pour vider les caisses et contrôler le stationnement. Cette mission ne pourrait-elle pas être faite par les employés de la voirie ? Concrètement quand l'ASP prendra ses vacances, ce seront les employés de la voirie qui devront vider les caisses, alors pourquoi ne pas le leur faire faire directement, puisqu'ils passent devant tous les jours pour remplir leur mission quotidienne ? Cela limiterait les charges de la commune, avec tous les prix qui augmentent (construction, énergie, etc.). Ce n'est donc pas le bon moment pour créer un poste de charge. Merci.

### **M. Mathez, municipal**

Effectivement l'idée d'avoir 90 min. gratuites dans le centre du village est de laisser des places à la clientèle commerciale. On peut mettre le disque et si la personne sait qu'elle va rester plus longtemps, elle s'inscrit à la borne. Mais pour l'instant, nous devons encore faire valider par le Canton, si le préavis est accepté ce soir.

### **M. Ménard, syndic**

Il y a des coûts à gérer, dont les coûts de parkings en hiver. Nous avons adopté l'hiver dernier un préavis de près de CHF 200'000 pour l'engagement d'une société pour la gestion des parkings, y compris ceux du centre (place Sy-Vieuxville, Rte du Télésiège). Ce n'est pas que La Givrine.

Il n'y aura pas de disque de stationnement, mais on pourra comme lorsque l'on va à Genève, payer avec Twint. Si on met 2 heures et que l'on ne reste qu'une heure, cela déduit. L'utilisation est relativement simple.

Dans le règlement de construction, on impose que les gens prennent au moins une place de parking (qui tourne autour de CHF 50'000). Aujourd'hui les gens qui vivent au centre du village

doivent acheter leur parking lors de la construction et pour les locations, cela tourne autour des CHF 150.- par mois pour une place abritée. Il n'y a donc aucune injustice pour les citoyens de St-Cergue. En 90 min. on arrive à faire le tour des commerces du village.

Si l'on veut améliorer les services, notamment avec des places de recharges de voitures, il est important de gérer les coûts.

En ce qui concerne le parking d'Arzier, il est régulièrement squatté par des voitures ventouses pour lesquelles nous ne pouvons rien faire. Et en hiver se sont même des voitures « igloo », même au parking Sy-Vieuxville.

La mise en place d'horodateurs vise à mettre fin à une situation de gabegie qui existe depuis trop longtemps sur l'ensemble du territoire de la commune.

Nous avons fait faire une étude de comparaison avec des villages équivalents au nôtre et nous sommes dans les clous.

Les équipements pour lesquels nous votons aujourd'hui permettent le paiement avec les moyens de paiement courants (monnaie, smartphone, carte de crédit, etc.).

Concernant les ASP, c'est l'entreprise que nous choisirons qui mettra et gèrera son personnel et, en cas de vacances ou de maladie, mettra quelqu'un d'autre.

Je vous remercie pour vos questions qui nous permettent de préciser le mode de fonctionnement.

En 2022, quand on choisit de posséder une voiture privée, je ne pense pas qu'un franc de l'heure ce soit cher payé pour le stationnement, pour l'environnement et l'utilisation de la place publique. Je vous remercie.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Didier Beux.

#### **M. Beux**

Ce n'était pas préciser, mais à Genève on peut payer avec Twint et dès 19h c'est gratuit jusqu'à 8h du matin. Est-ce que ce sera le cas à St-Cergue ?

#### **M. Ménard, syndic**

Oui ce sera gratuit de 18h à 8h du matin, mais il y aura aussi des macarons pour les personnes qui n'ont pas de place de parking. Et les premières 90 min. gratuites. Le paiement sera possible par Twint.

Le président a fait le calcul, avec les 90 min. gratuites, si on arrive à 16h30, c'est gratuit jusqu'au lendemain, ce qui est plus que correct. Je passe la parole à M. Serge Hautier.

#### **M. Hautier**

Je n'ai pas trouvé de réponse dans les documents reçus, au niveau du Parc + Rail, puisque l'on veut favoriser la mobilité douce, y a-t-il quelque chose de prévu, avec des tarifs ou arrangements ? Ou ces parkings appartiennent-ils au P+R ?

#### **M. Mathez, municipal**

Oui c'est prévu. Nous attendons sur Région de Nyon, qui fait une étude sur tous les P+R. Nous avons plusieurs parkings qui pourrait être pris en compte, notamment celui derrière la gare. Les horodateurs choisis permettraient d'en tenir compte si la personne prend le train.

#### **M. Hautier**

Ma deuxième question : en lisant le rapport de la CoFin, elle fait une remarque concernant les tarifs différenciés entre La Givrine et le village. Je suis surpris qu'il y ait deux tarifs si le but est de rentabiliser le coût des parkings et il ne faudrait pas donner l'impression que les touristes sont des vaches à lait.

#### **M. Ménard, syndic**

Ça revient un peu à la remarque de M. Dürr. Les touristes à St-Cergue doivent participer à l'utilisation des infrastructures. Pour La Givrine, CHF 1.50/h, sans les 90 min. gratuites. Il n'est pas certain que le parking de La Givrine soit autofinancé. La surface de déneigement et d'entretien est très importante. Lorsque des touristes se rendent à Verbier ou ailleurs,

personne ne se pose la question d'y renoncer à cause du prix du parking. Il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement à St-Cergue.

Les touristes sont les bienvenus à St-Cergue, mais doivent participer à l'entretien des infrastructures qu'ils utilisent.

Actuellement en termes de revenus touristiques pour la commune, le col de La Givrine ne nous amène rien. Le restaurant de La Givrine étant une fondation, nous ne percevons aucun impôt. Pour le ski de fond, les bonnes années, nous sommes à l'équilibre et le chalet de la Trélasse ne nous appartient pas.

Il est important de donner le message que nous faisons partie de la Région de Nyon et que tous peuvent accéder aux infrastructures, mais les frais d'utilisation doivent être partagés.

Je reviens aussi sur la remarque de M. Dürr. Pour nous il est hors de question que les gens de St-Cergue qui consomment sur place, avec des commerçants qui survivent à St-Cergue, soient pénalisés. C'est la raison pour laquelle il y a deux tarifs différents, avec les 90 min. gratuites au village uniquement, afin que tout le monde puisse venir dans les commerces, y compris les restaurants. A Perdtemps (Nyon), la 1<sup>ère</sup> heure est gratuite et ensuite on paye. C'est la même base de principe. Nous n'avons rien inventé.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Stünkel.

### **Mme Stünkel**

Concernant l'ASP, dans le préavis il est prévu ne personne à 50%, alors que dans le rapport de la CoFin, on parle d'un 20%. Est-ce que j'ai mal compris ? Je voulais savoir d'où venait cette différence, car pour moi 50% ça me paraît beaucoup.

### **M. Martin, commission des finances**

Ce qui nous a été communiqué, c'est qu'actuellement c'est un emploi à 20%, mais avec les horodateurs, ça passerait à 50%.

Le président souligne que dans les documents que nous avons reçus, il y avait des chiffres mentionnés où il était indiqué « version Gérald Chollet ». Peut-être faudrait-il nous donner quelques explications à ce sujet ? Il semblerait qu'il y ait deux versions, peut-être ces chiffres différents viennent-ils de là.

### **M. Mathez, municipal**

C'est une étude que nous avons faite, mais elle ne devait pas figurer dans les documents. Actuellement, M. Küpferschmid est engagé à 20%. Avec les 1200-1300 places de parking sur le territoire de St-Cergue, les entreprises de vente d'horodateurs nous ont fait une estimation avec taux augmenté à environ à 30%. Cela va dépendre des week-ends que nous aurons en hiver, si nous avons une surcharge, il faudra prévoir en cas de beau temps.

Le président demande pourquoi les 30% sont additionnés au 20% actuels ?

### **M. Mathez, municipal**

Parce que le travail actuellement fait par notre agent sera augmenté par la création des nouvelles places qu'il y aura.

### **M. Ménard, syndic**

Je vous remercie Mme Stünkel pour la question qu'elle a posé. C'est ce que l'on vit tous les hivers. Parfois les ASP viennent et comme il n'y a personne, nous leur demandons de repartir. Aujourd'hui, il est certain que l'évaluation des chiffres sera, à terme, adapté à nos besoins. Si c'est trop, nous demanderons de réduire le temps de travail. Et en fonction ils factureront un forfait différent. Actuellement, les heures non travaillées ne nous sont pas facturées.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Michel Badan.

### **M. Badan**

Je ne remets pas en cause le préavis, je pense qu'il s'agit d'une erreur de frappe. Dans l'estimation des charges et revenus pour les parkings. Il y a plusieurs parkings qui pour les mêmes données présentes des montants différents. Par exemple : Place Sy-Vieuxville : 1 heure de tournée, 15 x par an à CHF 220.- = CHF 3'300.- et Licorne : pour les mêmes données, nous avons CHF 1'650.-, soit la moitié. J'imagine que ce n'est pas 1 heure, mais une demi-heure ?

**M. Mathez, municipal**

Oui c'est cela.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Sylvie Martinez-Piguet.

**Mme Martinez-Piguet**

J'ai entendu que M. Küpferschmid est à 20%, mais il ne va pas pouvoir travailler 7/7 jours ?

**M. Mathez, municipal**

Nous travaillons avec M. Küpferschmid à 20% et il a aussi un certain âge. Mais pour le contrôle des parkings nous aurons besoin d'autres personnes, qui contrôlerons en même temps. D'où l'idée de travailler avec une entreprise externe qui met à disposition du personnel.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Stéphane André.

**M. André**

Je rejoins ce qu'a dit M. Dürr. Personnellement je suis convaincu du parking payant à La Givrine, mais je le suis beaucoup moins pour le village. Du coup je vais être obligé de m'abstenir et ce sera dommage. Ce qui aurait été bien, c'est d'avoir 2 préavis, car c'est compliqué de voter dans cette situation.

**M. Mathez, municipal**

C'est une bonne remarque, mais on peut se placer du point de vue de celui qui n'a pas de voiture et qui paye des impôts pour l'entretien des parkings, alors qu'il n'en a pas l'usage.

**M. André**

Je cotise au chômage et je ne toucherai jamais...

**M. Dürr**

Stéphane, je te recommande de ne pas t'abstenir, mais si je peux faire une recommandation, c'est de refuser le préavis tel que présenté en package. Comme je l'ai dit avant, j'aurais préféré qu'il soit scindé en deux. Je ne reviens pas sur La Givrine, il n'y a pas photo, il doit être financé par les personnes de passage.

La comparaison avec Verbier ou d'autres stations en Valais, ce sont des lieux qui marchent fort et les gens restent longtemps. A St-Cergue, nous avons toujours eu de la peine à fixer les gens, pour qu'ils fassent fonctionner les commerces locaux. Avec tous les efforts que la municipalité entreprend (patinoire, place de jeux rénovée, buvette, tente en été, etc.), ces initiatives sont excellentes et permettent petit à petit à faire venir les gens. J'en connais qui viennent de Genève, et profitent de toutes ces installations, puis vont boire un verre en terrasse et se fixent sur St-Cergue. D'où la raison de deux préavis.

Si ça devait passer, je serais pour que le macaron pour les résidents soit gratuit. Je ne vois pas pourquoi, nous tous qui payons nos impôts ici, nous devrions payer pour venir au village, si c'est plus que 90 min.

En ce qui concerne les fais pour les macarons, je ne me fais pas trop de soucis, quand je vois que je reçois la carte de la déchèterie, alors que je ne l'ai jamais utilisée, elle n'a, au final, pas une utilité très pertinente, contrairement au macaron.

J'ai une autre chose à dire. Je pense que c'est un sujet un peu plus émotionnel et j'aimerais qu'on en rediscute. Comme le président nous a demandé de ne pas trop aller dans le détail du règlement, mais il y a des questions que j'aurais à poser, comme y aura-t-il des endroits

avec des disques et d'autres choses. Mais je vais respecter les consignes. Si j'étais convaincu pour La Givrine, mais vais devoir refuser le préavis, puisque je suis coincé pour le village.

Le président rappelle qu'effectivement, il est exclu d'aborder ou de remettre en question le sujet du règlement, ou de la directive. Il existe des moyens pour poser des questions, faire des demandes, on peut faire des motions, des postulats, mais ce soir nous sommes là pour voter le préavis d'achat des horodateurs uniquement. Il passe la parole à M. Reto Lampert.

### **M. Lampert**

Je rajoute encore une petite pierre à l'édifice. Je me suis demandé si :

1. Dans le budget, les amendes sont-elles budgétées ou pas ? Finalement s'il y a un contrôle, dans le calcul des apports provisoires, il y aura des entrées avec des amendes.
2. Je reste très partagé avec cette question du village, d'autant plus que nous sommes dans un village où nous vivons, il y a du déneigement et sauf erreur, il y a des situations, comme au chemin de la Chapelle, où il faut parfois dégager un véhicule pour une journée. Ça va être compliqué de mon point de vue de mettre des horodateurs un peu partout pour les habitants qui sont proches.

### **M. Ménard, syndic**

Evidemment que les amendes font l'objet d'un poste budgétaire défini. Les revenus seront aussi définis avec le propre compte budgétaire.

Concernant le parking de la Chapelle, il n'y aura pas d'horodateurs, il s'agira d'un parking de délestage pour les habitants avec macaron.

Je reviens sur la question du déneigement. Aujourd'hui à St-Cergue, les voitures ventouses qui se transforment en igloo, ce n'est pas exceptionnel. Ces voitures-là nous devons vivre avec pour les déneigeurs ce n'est pas pratique.

Je ne sais pas comment les gens envisagent leur visite commerciale à St-Cergue, mais à partir de 18h et jusqu'à 8h du matin, on a le temps d'aller prendre un verre, et il en va de même pour le parking du plat d'Arzier. En général c'est le soir que les gens d'ici viennent s'y parquer.

Mais ce soir, nous votons sur l'acquisition d'horodateurs pour l'ensemble du territoire de la commune.

Je rappelle que le règlement, adopté en 2017, autorise la municipalité à mettre en place des horodateurs. De plus, le conseil communal n'a pas la compétence pour remettre en cause ce règlement approuvé par ce conseil et par le Conseil d'Etat.

Le président rappelle que le vote de ce soir est uniquement sur l'achat et l'installation d'horodateurs et non pas pour savoir si la municipalité est compétente ou pas. Mais il entend que certains vont voter contre pour dire que c'est le seul moyen de scinder l'objet du vote. Il passe la parole à Mme Nathalie Jacquelin.

### **Mme Jacquelin**

Je rejoins M. Dürr et M. André je pense que nous sommes aussi là pour exprimer ce que l'on pense.

Avec des horodateurs au village, nous allons perdre l'esprit du village. Quand je suis à St-Cergue, je n'ai pas envie de prendre mon natel en permanence avec moi, je n'ai pas envie de regarder ma montre pour savoir si je dépasse le temps autorisé, comme en ville.

Pour les mamans qui prennent les voitures pour aller au parc avec leurs enfants en bas âge, elles vont devoir payer pour utiliser tout ce qui a été fait pour profiter de cet esprit de village.

Pour moi des horodateurs, c'est antisocial tout simplement.

Le président remercie Mme Jacquelin. Il demande une suspension de séance pour une minute et demande le silence durant ce temps d'entretien avec la municipalité.

Le président passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

### **Mme Maillefer**

Pour moi, cette discussion est assez bizarre, puisque l'achat des horodateurs est intimement lié à la directive. Pour moi l'achat de ces horodateurs, sans avoir la directive finalisée, sans savoir comment et où ils vont être utilisés, me dérange. On prend le problème du mauvais côté et il faudrait avoir tout ça dans un package. Je ne remets pas en question de mettre à contribution les automobilistes, ni, à terme, de faire payer ces parkings, par contre j'aimerais savoir quand aura lieu la discussion sur la directive, Je pense que c'est quelque chose de très important et je plaiderai pour discuter de ces deux choses en même temp, car je n'ai pas envie de dire oui pour cet achat, alors que je ne sais pas comment ils vont être utilisés.

### **M. Ménard, syndic**

Je reviens sur un point de procédure qui est légal. La loi sur les communes donne un pouvoir à la municipalité de gérer le quotidien. C'est notre compétence, qui a été confirmée par la préfecture lors de sa visite de commune.

Je comprends votre malaise Mme Maillefer, mais si je me réfère au règlement approuvé en 2017 par ce conseil, peu importe qu'il s'agisse de la législature précédente, et la cheffe du département, il nous donne toute la compétence pour mettre en place ces horodateurs.

La directive, qui est discutée malgré tout, ne donnera pas lieu à un vote, puisqu'elle est dans les prérogatives du conseil municipal et non du conseil communal.

Le président passe la parole à Mme Karine Ringgenberg.

### **Mme Ringgenberg**

J'ai juste un sentiment de malaise, car nous sommes conseillers et j'estime que nous sommes là pour poser des questions sur les sujets que nous ne connaissons pas forcément et j'ai l'impression que nous nous faisons engueuler parce que nous ne posons pas les bonnes questions. Que vous soyez énervés parce que nous n'allons pas dans votre sens, je le conçois, mais j'ai l'impression d'être à l'école et de me faire taper sur les doigts.

Le président remercie Mme Ringgenberg et passe la parole à M. Serge Hautier.

### **M. Hautier**

Une question technique. On dit que ces horodateurs fonctionneront avec pièces de monnaie, Twint, application avec QR-code, mais Twint n'existe qu'en Suisse et de nombreux français se parquent à La Givrine, donc est-ce que ça fonctionnera aussi avec les cartes de crédit pour les étrangers ?

### **M. Ménard, syndic**

Oui. Nous avons opté pour l'équipement qui était le plus polyvalent possible : la monnaie, les cartes de crédit, les QR-code, qui aujourd'hui sont assez universels, et Twint. Nous avons donc toutes les possibilités de paiement.

Je regrette votre sentiment, Mme Ringgenberg, mais j'ai répondu à toutes les questions sans trop entrer dans le sujet des directives et pourquoi nous avons fait cela, pourquoi il y avait des moments sans paiement, qui n'est pas mentionné, ni dans le préavis ni dans le règlement, mais dans la directive.

La municipalité a pris toutes les mesures pour que les gens du centre du village ne soient pas pénalisés lorsqu'ils n'ont pas une place achetée à la construction. En 2022, nous sommes persuadés d'être en accord avec le principe d'utilisateur-payeur.

Le président demande s'il y a encore des questions qui n'ont pas encore été posée et pour laquelle aucune réponse n'a encore été donnée. Il passe la parole à M. Sébastien Piguët.

### **M. Piguët**

Le rapport de la CoFin mentionne, de manière très juste, que le préavis tel que présenté, prévoit deux cas d'utilisation des parkings : soit pour des personnes qui n'ont pas de place de stationnement privée, soit des touristes. Il y a beaucoup d'autres cas qui pourraient être présentés, comme les P+R, les covoitureurs qui ont un comportement que nous souhaitons soutenir et d'autres cas.

J'ai demandé le rapport de Team+, qui m'a été envoyé aimablement. Ces points sont précisés dans ce rapport et je trouve dommage qu'on ne les ait pas repris. On voit aussi dans ce rapport que la mise en place d'horodateurs est l'occasion d'inciter les gens à avoir un comportement que l'on souhaite. Il est notamment mentionné dans ce rapport la commune d'Anzère qui a fait la gratuité sur les parkings loin du village, pour encourager les touristes à ne pas se parquer dans le centre du village ce qui semble souhaitable. Dans la directive, je constate qu'une personne qui reste 5h à La Givrine paie CHF 7.50, aux Pralies, elle paierait CHF 3.50, le comportement que nous allons induire est de favoriser le parcage en zone résidentielle.

Tout ça pour dire qu'il manque une réflexion dans ce que vous nous avez proposé. Comme l'a dit M. Mathez, et qu'il s'agit d'une directive transitoire, et peut-être que le nombre d'horodateurs pourraient être revu. Je voudrais vous proposer qu'on recoure à l'art. 77 du règlement de notre conseil qui propose de reporter la discussion au prochain conseil et peut-être que dans l'intervalle, la CoUrb pourrait se joindre à l'exercice.

J'ai aussi contacté l'ATE, mais le délai était trop court pour eux pour pouvoir se prononcer et s'il y a un report, nous pourrions aussi avoir un avis complémentaire externe de gens très qualifiés.

Le président remercie M. Piguet. S'il devait y avoir un report, nous devrions le voter. S'il y a un report en juin et que c'est refusé, cela signifie que nous revoterons quelque chose en automne et qu'avant 2023, il n'y aura pas d'horodateurs à La Givrine. Il faut donc soupeser tout cela.

J'entends ce que M. Piguet a dit. M. Piguet, s'agit-il d'une proposition formelle ? Le président passe la parole à M. Pierre Martin.

#### **M. Martin, commission des finances**

M. Piguet, par rapport à ce que vous dites, il y a quelque chose qui me dérange. Vous demandez que la CoUrb se prononce dans ce préavis. Mais dans ce préavis, à aucun moment on parle d'urbanisme, on parle d'achat d'horodateurs, on ne parle pas de directives, on parle uniquement d'achat de matériel. La CoUrb ne rentre pas dans ces prérogatives.

J'écoute les débats de ce soir, et énormément de choses ne sont que sur la directive et je ne vois pas de raison de prolonger les débats, puisque la directive est de compétence municipale et malheureusement, même si nous ne sommes pas d'accord avec, nous ne pourrions rien y faire, sans être créatifs en faisant un postulat ou une motion.

Le président passe la parole à M. Yves De Garrini.

#### **M. De Garrini**

J'étais farouchement opposé à toute pénalisation des gens qui venaient à St-Cergue en voiture, en imposant des contraintes, mais la municipalité a travaillé depuis plusieurs législatures parce qu'il y avait des raisons d'aller vite. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il y a des raisons pour ne plus avancer du tout et même de faire marche arrière. Je trouve que le projet proposé a étudié un maximum les avantages et inconvénients. Je trouve que l'on perd un temps fou puisque nous avons décidé il y a bien longtemps de faire payer le parking à St-Cergue. Le seul effort ou impact que nous puissions avoir c'est d'inciter l'administration à faire du mieux possible en réservant les offres et demandes, les contraintes pour les utilisateurs et je pense que la municipalité est suffisamment consciente de tout cela et je leur fais confiance et j'aimerais maintenant lever la main pour accepter ce préavis.

Le président remercie M. De Garrini et passe la parole à M. Sébastien Piguet.

#### **M. Piguet**

Pour répondre je pense qu'il n'y a aucune urgence à mettre en place ces parkings, plus tôt c'est fait et mieux c'est. C'est une bonne idée mais je ne suis pas prêt à le faire n'importe comment. On a le temps de se poser des questions et d'y répondre.

Pour le rapport de la CoUrb, la stratégie de ce que l'on veut faire payer, pourquoi c'est plus cher, pourquoi on veut faire parquer sur le plat d'Arzier plutôt qu'à Sy-Vieuxville, et ce genre

réflexions-là pour moi c'est la CoUrb qui est le mieux placée pour répondre et éviter les défauts que j'ai mentionnés.

Le président rappelle que ce n'est pas le sujet de ce point de l'ordre du jour. Plusieurs conseillers se sont exprimés en disant qu'ils allaient voter non, d'autres qu'ils allaient s'abstenir, d'autres qui vont voter oui. Si nous devons perdre du temps, nous allons en perdre. Nous avons la possibilité d'en gagner en votant ce qui est prévu de voter sans sortir du sujet et si le résultat du vote est non, et comme il y a longtemps que nous avons décidé de mettre des horodateurs à La Givrine, il faudra bien que le sujet revienne d'une manière différente. J'ai le sentiment, que si on va dans le sens de votre proposition, on va dans le sens d'une proposition qui n'a pas avoir avec le thème que l'on doit voter.

### **M. Piguet**

Pour moi, est-ce qu'on ne perdrait pas moins de temps en laissant la possibilité de préciser les modalités ?

Le président précise que cette initiative, il l'a prise lors de l'interruption de séance, et à moins qu'il n'y ait une levée de boucliers dans la salle, il estime que toutes les questions ont été posées et qu'il faut maintenant passer au vote.

**Préavis N° 01/2022 – demande de crédit de CHF 187'000 pour la mise en place d'horodateurs sur le territoire de la commune de St-Cergue.**

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 01/2022**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** une demande de crédit de CHF 187'000 pour la mise en place d'horodateurs sur le territoire de la commune de Saint-Cergue,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 187'000 TTC,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** l'investissement en 10 ans.

▪ **Accepté**

par :

**23 voix pour**  
12 voix contre  
8 abstentions

### **Point n° 6 de l'ordre du jour**

**Préavis N° 02/2022 – demande de crédit de CHF 25'000 TTC pour les travaux de rénovation de l'appartement du bâtiment de l'administration communale, place Sy-Vieuxville 1.**

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

### **M. Mathez, municipal**

Ce préavis a été fait au dernier moment, dans un souci de transparence vis-à-vis du conseil communal. Notre locataire a dénoncé son bail, pour l'appartement situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'administration communale. Le locataire est resté 10 ans dans l'appartement et il

l'a rendu propre et impeccable. Des travaux de peinture sont à refaire, ainsi que les boiseries et avant de le remettre en location, nous souhaitons refaire des travaux de rénovation. Nous avons prévu au budget un montant de CHF 15'000.- pour le bâtiment administratif. Ces travaux sont un peu plus élevés que prévus.

Le président remercie M. Mathez, passe la parole à la commission des finances qui ne souhaite pas s'exprimer. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis N° 02/2022** – demande de crédit de CHF 25'000 TTC pour les travaux de rénovation de l'appartement du bâtiment de l'administration communale, place Sy-Vieuxville 1.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 02/2022**
- **Vu le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** une demande de crédit de CHF 25'000 TTC pour les travaux de rénovation de l'appartement du bâtiment de l'administration communale, place Sy-Vieuxville1,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 25'000 TTC,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** l'investissement en une seule fois sans emprunt.

▪ **Accepté à l'unanimité** par : **43 voix pour**

#### **Point n° 7 de l'ordre du jour**

##### **Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.**

Le président passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, représentant à Région de Nyon

Je vous fais un feedback de l'activité du conseil intercommunal du conseil de Région de Nyon. Tout d'abord un bref rappel de ce qu'est Région de Nyon et de son objectif. Il s'agit d'une association des communes du district de Nyon, qui est organisée avec un comité de direction et un conseil intercommunal, comme toute autre association intercommunale. L'objectif de Région de Nyon est la réalisation de projets qui ont un intérêt régional et qui dépasse la sphère d'une seule commune. Du moment qu'une seule commune ne peut pas assurer un projet, c'est la Région de Nyon qui peut intervenir en jouant un rôle de coordinateur et en levant des fonds tiers qui peuvent être obtenus, notamment auprès de la Confédération et du Canton.

Les moyens financiers à sa disposition : chaque commune paye CHF 20.-/hab. versés au budget de Région de Nyon et à cela s'ajoute CHF 10.-/hab. payés par le Canton. Partant du principe que nous sommes, dans le district, entre 90 et 100'000 habitants, les moyens financiers sont de l'ordre de CHF 3 mios. Elle dispose également de plusieurs instruments de financement : à commencer par le fonds de Transports Publics (fonds TP) qui sert à financer l'aménagement des transports publics, qui sert à créer des nouvelles lignes, ainsi qu'à la promotion des transports publics. Il sert également à la mobilité douce. Il y a un Fonds Régional d'Equipements Touristiques (FRET) qui sert au développement d'installations touristiques et contribue au financement de l'Office du Tourisme. Enfin, le DISREN (Dispositif

d'Investissements Solidaire de la Région nyonnaise) qui intervient lorsqu'un projet est identifié et qui sera réalisé sous la direction de Région de Nyon. Pour ce fonds, les communes participent également à raison au max. d'un point d'impôt dans le cercle solidaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet de l'année dernière, nous avons déjà eu 11 préavis à débattre au conseil intercommunal.

**Présentation de plusieurs slides montrant l'ensemble des préavis soumis au conseil intercommunal depuis la nouvelle législature. On peut distinguer :**

- les préavis permettant la bonne administration, tels que l'autorisation de plaider, les compétences pour dépenses imprévisibles, les indemnités ou le placement des fonds disponibles. Ces derniers préavis sont du même ordre de ceux que nous avons votés en septembre dernier lors de la soirée de mise en place de la législature, avec délégation de compétences à notre municipalité.

Le budget voté en décembre s'élève à environ CHF 10 mios.

- les préavis montrant le cœur de l'activité de Région de Nyon, puisqu'ils concernent : le DISREN, avec la route cantonale 1, rénovée à Coppet. La Région de Nyon a joué un rôle important de coordinateur mais aussi de financier, tout d'abord en participant, tout comme la commune de Coppet ainsi que le Canton. Nous avons également voté plusieurs préavis concernant les Transports Publics (état du fonds, le programme des TP, et la jonction autoroutière à Rolle (en cours de réalisation). Les deux derniers préavis sont pour le soutien culturel (casino théâtre de Rolle) et soutien pour le développement touristique avec le financement de petits projets et également pour payer le salaire du coordinateur touristique.

Nous avons ici, en termes d'activités, le cœur de ce qui se fait à Région de Nyon. Ce n'est pas tout ce qu'ils font, mais c'est un bon exemple pour ces 9 premiers mois de législature.

J'aimerais vous rendre attentifs au fait que le conseil intercommunal de Région de Nyon a déposé, en décembre dernier, un postulat demandant la création d'une convention pour sauver les pistes de ski de St-Cergue. Evidemment ce postulat fait suite aux nombreux articles parus dans la presse au sujet des pistes, mais également au sujet de la gestion de Télé-Dôle SA. Pour l'instant, la réponse du Codir est ouverte, mais il est clair que lors d'une prochaine intervention, si nous avons reçu la réponse, je ne manquerai pas de vous tenir informés. Je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie M. Odermatt et passe la parole à M. Yves De Garrini.

### **M. De Garrini**

Pour la Société de Développement, il y aura les 20 et 21 mai prochain, le marché aux fleurs au village. N'hésitez pas à en informer vos voisins et amis.

Le président remercie M. De Garrini. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion. Il explique que dorénavant, il sera intégré dans le canevas de l'ordre du jour un point : nomination de commission(s) ad hoc. Ceci évitera de se retrouver dans la situation de ce soir, où il faut nommer trois commissions ad hoc pour les préavis du prochain conseil. L'idée étant que les 50 conseillers élus puissent participer à la vie du conseil, et pas toujours sur les mêmes. Pour les commissions que nous devons nommer maintenant, on voit qu'il y a de la variété et vous pouvez vous présenter en fonction de compétences ou d'intérêts que vous avez pour le sujet.

**1<sup>ère</sup> commission ad hoc concerne la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.**

Se présentent :

M. Mikaël Pesenti, M. Reto Lampert et M. Adrien Gafner. *Ils sont nommés par acclamation.*

**2<sup>e</sup> commission ad hoc concerne le règlement sur la distribution de l'eau potable.**

Mme Maillefer demande quand sera présenté le préavis. Elle serait vivement intéressée, mais si c'est pour le conseil du 14 juin, elle ne pourra malheureusement pas y participer en raison de son travail avec la CoGes sur les comptes. M. Gafner confirme que le préavis sera prêt pour le mois de juin. Mme Maillefer renonce à se présenter.

Se présentent :

Mme Alice Duvert, M. Yves De Garrini et M. Didier Beux. *Ils sont nommés par acclamation.*

### **3e commission ad hoc concerne l'installation d'un système de vidéo-surveillance sur le Vallon.**

Se présentent :

M. Sébastien Piguet, M. Maël Deluz, M. Adrien Gafner et Mme Sylvie Martinez-Piguet. *Ils sont nommés par acclamation.*

### **Point n° 8 de l'ordre du jour**

#### **Réflexion concernant l'utilisation de l'eau potable, récupération de l'eau de pluie, et mesures préventives face à une potentielle pénurie.**

Le président explique que ce sujet avait été mis à l'ordre du jour en raison du peu de sujets que nous avons à traiter. Même si les débats ont duré plus que prévu, ce sujet va être présenté, en raison de son importance et du fait que le prochain conseil sera bien chargé. Il en fait l'introduction en accord avec M. Dominique Gafner.

#### **Jean-Michel Rey**

Par rapport à l'eau potable, nous avons deux réalités :

1. Elle est précieuse, mais elle diminue pour des questions de sécheresse.
2. On nous encourage à faire des réserves. La Confédération a édité un document, de 4 pages (provisions providentielles – admin.ch), qui encourage la population à faire des provisions pour tenir une semaine en cas de crise passagère. A la page 3, il y a un chapitre concernant la soif, et qui dit que la soif est plus grave que la faim. Je parle de ce sujet à différents endroits et je me rends compte que la population n'est pas du tout au clair que les distributeurs d'eau se doivent, en cas de crise, de nous garantir de l'eau à partir du 4<sup>e</sup> jour de crise. C'est dire que si nous avons une rupture d'eau, les 3 premiers jours, parce que nous avons eu ces conseils de la Confédération, nous sommes sensés ne pas mourir de soif. Typiquement dans un village comme St-Cergue, que pourrait-il se passer ? La chose la plus grave serait une grave rupture de notre conduite d'alimentation qui pourrait durer plusieurs jours, mais ça pourrait aussi être une pollution, un sabotage, ou une panne d'électricité, etc. bref ça pourrait être plein de choses. Peut-être vous souvenez-vous d'un 24 décembre, il y a 4 ans, où nous n'avions pas d'eau. Que fait-on dans ces cas-là ? Dans les premières heures nous sommes bien embêtés, à moins que l'on ait des réserves. Ces directives servent donc à nous conseiller pour tenir une semaine.

Pourquoi cela me préoccupe-t-il ? Quand tout va bien, comme maintenant, de s'organiser c'est facile. Mais tout se complique en cas de problème. Aujourd'hui si je devais appliquer ce conseil je devrais avoir 6 litres d'eau potable pour mon épouse et moi-même pour boire. J'ai heureusement un réservoir de 100 l qui me permet d'assurer aussi l'eau domestique.

Actuellement nous trouvons des bidons neufs partout, mais également des d'occasions. Le jour où il y aura un problème d'eau, nous n'en trouverons plus, comme nous l'avons vécu pour les pellets.

On nous met en garde dans ce document et je suis allé trouver M. Dominique Gafner pour savoir comment St-Cergue est organisée en cas de problème d'eau et il va nous partager ces informations. Ensuite nous pourrions discuter si vous le souhaitez.

### **M. Gafner, municipal**

C'est en effet un vaste sujet. Nous nous étions déjà rencontrés pour parler d'un sujet dont nous avons parlé lors du dernier conseil communal avec M. Hautier, sur la récupération d'eau de pluie. Il faut commencer par le début. Chacun devrait déjà contrôler sa propre consommation.

Il y a un premier point qui concerne les recherches de fuites que nous avons sur notre réseau. Nous recevons des appels des personnes qui s'inquiètent d'avoir eu une augmentation de la quantité d'eau consommée, alors qu'ils n'ont rien fait de particulier pour la justifier. Et en fouillant un peu, on voit des petites fuites sur un robinet, sur une soupape de sécurité, etc. J'invite dans un premier temps, ceux qui sont propriétaires, ou même locataire, c'est de contrôler si, alors qu'il n'y a pas de tirage dans la maison si son compteur tourne, et qui serait signe que de l'eau s'écoule de quelque part, mais si on ne peut pas le voir et par directement dans le terrain.

Il y a donc toute une réflexion plus globale sur notre consommation en eau et comment la gérer en temps de crise.

Actuellement en été, nous arrivons à des consommations de 800m<sup>3</sup>/j, voire plus, ce qui correspond à 300l/j par habitant (volume de 2 baignoires). Que fait-on de cette eau ? C'est aussi une réflexion. Nous restons dans la moyenne suisse, mais c'est énorme.

Si c'est pour se laver, nous pouvons utiliser de l'eau de pluie. Ce qui peut être réalisé très rapidement et à moindre coût, et pour lequel je me mets à votre disposition pour éventuellement regrouper des achats pour utiliser l'eau de pluie, c'est par exemple, la mise en place de bacs de récupération que l'on peut avoir très rapidement, et avec lesquels on peut mettre des pompes dessus, faire de l'arrosage, etc. Ce qui est strictement interdit c'est d'utiliser l'eau de pluie pour mettre dans votre installation privée. C'est une première approche d'alimentation en temps de crise et avec un peu de Micropur ou d'eau de javel, on peut désinfecter l'eau et si on a de gros récipients tenir quelques jours.

Il y a une 2<sup>e</sup> solution pour coûteuse et luxueuse c'est de faire des citernes enterrées avec des filtres UV, ce qui permet également l'utilisation pour la boisson. Ceci implique un certain travail à faire et un coût différent. Il y a des filtres à sable, des filtres à charbon actif et derrière il y a un traitement aux UV qui potabilise l'eau trouble.

Nous sommes en train de travailler sur un avant-projet concernant l'homologation pour utiliser l'eau de pluie dans une installation intérieure. A l'heure actuelle, nous n'avons pas le droit de mélanger les eaux. Celui, qui rénove toute sa maison ou qui construit, peut y songer, mais c'est compliqué.

Il y a un autre point qui est la comptabilisation de l'eau d'épuration. Si on prend ce système, où il y a un remplissage d'un bac, il doit y avoir un trop plein. Et pour ne pas payer l'épuration, il faut installer un 2<sup>e</sup> compteur et après quand vous remplissez avec l'eau du robinet votre réserve d'eau vous allez payer 2x la taxe. C'est aussi compliqué. Mais nous travaillons sur un projet. D'autant que beaucoup de personnes nous posent des questions et nous demandent ce qu'elles peuvent faire.

Pour les rénovations ou les nouvelles constructions, il y a lieu de faire des réseaux séparés. L'un pour la machine à laver le linge et les WC, et l'autre réseau pour l'eau courante.

Des réflexions se font pour économiser l'eau, et rationaliser

Je propose aussi de travailler avec un groupe pour utiliser l'eau de pluie qui permettra un gain assez important. C'est une façon de mettre en séparatif de manière assez facile et peu coûteuse.

Nous avons, maintenant, deux réservoirs de 1'750m<sup>3</sup>, y compris la réserve incendie. Nos deux réservoirs sont à 750m<sup>3</sup> chacun. On tient facilement 2 jours sans autre alimentation de la station de pompage.

Si on part sur le principe d'une pollution, d'un attentat ou autre, ce sera difficile. Tous les distributeurs ou producteurs d'eau ont un programme d'alimentation en temps de crise. Il y a eu un grand exercice la semaine dernière à Thoun qui rassemblait presque toutes les protections civiles et les producteurs d'eau. Ils ont pompé dans le lac de Thoun et mis dans des réservoirs de 10m<sup>3</sup>, puis à l'aide de camions, ils ont redistribué dans les villages. A St-Cergue, nous sommes dans ce même mode de faire en cas de pollution ou attentat avec la

SAPAN : pompage, filtration, neutralisation de l'eau et distribution dans les villages à un endroit précis et distribution dans vos récipients.

Il y a aussi un travail qui se fait avec le plan de continuation des activités, en cas de panne générale, une coupure ou un manque d'alimentation.

Voilà dans les grandes lignes ce qui se passe à St-Cergue.

Le président remercie M. Gafner et constate qu'on ne risque pas grand-chose, mais que si on risquait quelque chose, le mieux qui nous serait proposé est la distribution d'eau à certains endroits et la responsabilité d'aller la chercher nous incomberait. J'ai fait une simulation avec d'autres groupes de gens et nous avons constaté qu'il fallait être bien préparé. Il faut se poser ces questions quand tout va bien. Nous réfléchissons à 3 choses avec M. Gafner, c'est que probablement nous allons organiser une soirée d'information et de sensibilisation à la population, l'édition d'un journal communal sur le thème de l'eau pour sensibiliser les gens à ne pas la gaspiller, et une réflexion que je vous propose. Avec des amis nous l'avons fait dans d'autres villages c'est de commander pendant que l'on peut encore de « cubis » de mille litres pour l'eau d'arrosage. Il y a la possibilité d'avoir des cubis d'occasion qui n'ont servi qu'une fois, avec des sirops ou de l'alimentaire, et qui sont livrés lavés et propres à St-Cergue pour la somme de CHF 130.-. Si certains sont intéressés, on peut faire une commande groupée, avec toutes les annexes qui vont avec (Gardena, etc.). Par contre si tout le monde met son cubi dans son jardin, ce sera moche et la municipalité risque de réfléchir sur l'esthétique de tout ça, mais également sur les directives de traitement de l'eau. Si on veut la boire que qu'après les produits partent dans le jardin on risque de créer des pollutions.

Nous avons souhaité vous informer de nos réflexions et j'ouvre la discussion et passe la parole à M. Serge Hautier.

### **M. Hautier**

Merci pour cette présentation, c'est aussi un sujet qui e tient à cœur. A St-Cergue avec nos sols poreux, nous n'avons pas beaucoup de puits et ce problème de l'eau sera certainement important. J'étais étonné qu'on puisse boire de l'eau de pluie, notamment du point de vue légal, et pour plusieurs raisons. Ça vaudra la peine de pouvoir faire quelque chose et de préparer le dossier sérieusement.

Le président remercie M. Hautier et informe qu'il a préparé deux feuilles l'une pour l'inscription pour la journée du 14 mai à Trélex et l'autre en cas d'intérêt pour une pré réservation de container à eau. Ils sont livrés par lots de 36 et s'il y a un intérêt, je veux bien m'occuper de ça.

## **Point n° 9 de l'ordre du jour**

### **Propositions individuelles et divers**

Le président passe la parole à Mme Rose Birchler.

### **Mme Birchler**

Aujourd'hui nous parlons beaucoup d'écologie, et malheureusement, la commune de St-Cergue ne subventionne pas la pose de panneaux solaires ni l'achat de vélos électriques. Je voulais savoir s'il y a une réflexion à faire, si la municipalité était prête à octroyer des subventions pour ça ? Merci

### **M. Gafner, municipal**

Nous sommes en train de travailler sur plusieurs projets de subventionnement de panneaux solaires. Dernièrement en séance de municipalité, nous avons accepté d'entrer en matière pour une subvention. Oui il y aura des subventions pour promouvoir l'énergie solaire et on verra également ce que l'on peut faire avec les pompes à chaleur, ou d'autres système pour passer à une transition énergétique. On ne reste pas les bras croisés, on avance, mais c'est un peu prématuré pour vous en parler ce soir.

En ce qui concerne les vélos, je ne peux pas encore répondre.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à m. Alexandre Othenin-Girard.

### **M. Othenin-Girard**

J'aimerais partager avec vous ce soir une expérience que j'ai vécue récemment. J'ai participé à un cours BLS-AED sur les massages cardiaques et défibrillation. Peut-être que certains d'entre vous ont également participé, puisqu'il a été mis en place en 2020 à l'initiative de Mme Françoise Samuel. Ce cours est donné par deux infirmières qualifiées, que j'ai informé que je vous partagerai avec vous cette expérience.

En temps normal, pour qu'une ambulance arrive à St-Cergue, il faut 18-20 min. En cas de neige le temps est allongé jusqu'à 30 min. pour le centre de St-Cergue, pour Les Pralies ou La Cure le temps est augmenté. Ce que nous avons entendu à ce cours, c'est que pour l'intervention d'un hélicoptère de nuit, cela prendrait plus de temps, puisqu'un médecin doit monter à bord donc il faudrait entre 30 et 40 min.

Majoritairement, jusqu'à 70 % des cas d'AVC ou de crises cardiaques arrivent au domicile d'où l'importance de la sensibilisation des personnes lambda qui ne sont pas du corps soignant qui seraient formées aux massages cardiaques. On sait que chaque minute compte et que chaque minute sans intervention fait baisser l'espérance de vie et qu'après 10 minutes, on a peu de chance de relancer le cœur de la personne.

Sans rentrer dans les détails du cours, mais surtout pour passer le message auprès de ce conseil qui pourra ensuite sensibiliser son entourage et la population de St-Cergue.

### **M. Othenin-Girard présente des photos du cours.**

Dans le cadre du cours, une partie théorique qui a lieu chez soi sur internet, sur un compte dédié à cela. La phase pratique consiste en 4 h de cours où plusieurs éléments tels que la reconnaissance, l'alarme donnée, la position latéral, massage cardiaque, défibrillateur, mise en scène de cas pratiques et le résultat de tout cela donne lieu à une évaluation par les infirmières et la remise d'un certificat valable 2 ans. Vous recevez également un petit masque transportable qui peut être laissé dans votre voiture et qui peut être utilisé lorsque l'on fait du bouche à bouche. Le dernier élément, est que vous pouvez être alarmé, via le 144 qui fera appel à tous ceux qui sont dans ce réseau et dans le secteur de la personne en détresse et vous pourrez quitter si vous êtes disponible pour aider, avant l'arrivée des secours et ainsi gagner du temps. Les pompiers sont également appelés.

J'ai des enfants, mais aussi des parents prenant de l'âge et j'ai trouvé très utile d'avoir ça sur St-Cergue. Si vous voulez entrer en contact avec les infirmières, [info@chocpourelavie.ch](mailto:info@chocpourelavie.ch). La prochaine formation aura lieu le 10 avril, mais d'autres suivront peut-être à raison d'une fois par mois. J'en ai aussi parlé ce soir, puisque la commune participe à raison de 50% pour ses habitants, le cours ne coûtant plus que CHF 75.-. Merci pour votre écoute.

Le président remercie M. Othenin-Girard, nous avons plusieurs défibrillateurs dans la commune, mais ne savons pas forcément les utiliser. Plus de gens seront formés, plus de vie pourront être sauvées. Le président passe la parole à M. Sébastien Piguet.

### **M. Piguet**

Pour revenir rapidement sur la question des subventions pour les panneaux solaires et vélos, j'ai une question complémentaire. Le canton accompagne les communes qui mettent en place des plans énergie et climat. Est-ce dans les objectifs de la municipalité de mettre en place un plan comme celui-ci ?

### **M. Gafner, municipal**

Il y a eu une séance d'information à laquelle nous avons participé. Nous essayons de regrouper des communes voisines pour travailler ensemble et travailler groupés.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

### **Mme Archer Galibourg**

J'aimerais demander à M. Gafner où en est le PGA ? Il y a un an, nous avons appris qu'il devait être terminé pour le mois juin 2022, et comme nous n'avons eu aucune nouvelle à ce sujet, je me demandais où vous en étiez.

### **M. Gafner, municipal**

Le PGA continue dans sa lancée. Beaucoup de communes n'ont pas commencé ou n'ont pas fini. Nous sommes allés voir le Canton avec notre bureau d'urbanisme et avons donné notre programme. Nous avons envoyé un projet de PGA au Canton, qui nous l'a retourné la semaine dernière avec les points à travailler. Nous avons 2 rendez-vous avec le Canton au mois d'avril : un par rapport aux énergies et un deuxième sur les zones d'activités. C'est très long. C'est un travail énorme, mais ça avance. J'en reparlerai au mois de juin puisque nous aurons eu ces séances.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Sylvie Martinez-Piguet.

### **Mme Martinez-Piguet**

Je vais bientôt rencontrer Mme Legrand-Germanier et les personnes de la voirie pour la reprise du marché du samedi tous les quinze jours, et en principe après Pâques, mais la date n'est pas encore fixée.

Le président remercie Mme Martinez-Piguet et la parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion. Il remercie le conseil pour son attention et sa participation active, la municipalité pour cet ordre du jour, les commissions pour leurs rapports. Il remercie également, les scrutateurs, les suppléants et les aides externes qui ont participé au dépouillement des élections du 20 mars, nous travaillons toujours dans un très bon climat. Il remercie également le concierge pour la préparation de la salle de M. Hautier qui a assuré la technique. Il rappelle que les conseillers peuvent venir s'inscrire pour la journée du 14 mai, et/ou pour la commande de containers d'eau. Il souhaite un bon retour et une bonne nuit de repos à tous.

**Le premier conseil de l'année est clos à 22h52. L'assemblée est conviée au premier apéritif de l'année organisé par la municipalité après une longue période d'abstinence. Le prochain conseil aura lieu le 14 juin 2022.**

Le président

Jean-Michel Rey



La secrétaire

Maria-José Hautier